



# CONTRAT DE LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Septembre 2023

**LOCATEUR :** Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

**LOCATAIRE :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Cellulaire : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## OBJET DE CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la location d'une ou plusieurs infrastructures, propriétés de la Municipalité, ainsi que la possibilité de vendre ou servir des boissons alcooliques dans les lieux loués.

## ÉVÈNEMENT

Description de l'évènement ou du cours : \_\_\_\_\_

Date de l'évènement : \_\_\_\_\_

(JJ / MM / AAAA)

Heure d'arrivée : \_\_\_\_\_

(HH / MM)

Heure de départ : \_\_\_\_\_

(HH / MM)

## INFRASTRUCTURES LOUÉES

### Location de salles

Salles	Tarifs avant les taxes applicables					
	Résidents			Non-résidents		
	Jour complet, dès 8 h et libéré au plus tard avant 3 h du matin	Par heure, maximum 2 h	Pour une période de 4 h	Jour complet, dès 8 h et libéré au plus tard avant 3 h du matin	Pour une période de 4 h	
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$ (402,41 \$)	40,00 \$ (45,99 \$)	150,00 \$ (172,46 \$)	437,50 \$ (503,02 \$)	187,50 \$ (215,58 \$)	
Chalet des loisirs	250,00 \$ (287,44 \$)	35,00 \$ (40,24 \$)	125,00 \$ (143,72 \$)	312,50 \$ (359,30 \$)	156,25 \$ (179,65 \$)	
Grande demi-salle - Chalet	Non disponible	30,00 \$ (34,49 \$)	100,00 \$ (114,98 \$)	Non disponible	125,00 \$ (143,72 \$)	
Petite demi-salle - Chalet	Non disponible	25,00 \$ (28,74 \$)	75,00 \$ (86,23 \$)	Non disponible	93,75 (107,79 \$)	

Tout locataire peut faire le montage, le démontage et le ménage de la salle par lui-même. S'il laisse un démontage ou un ménage non complété ou insatisfaisant, il se verra facturer en totalité la reprise des travaux qui sera exécutée par la Municipalité aux coûts mentionnés ci-dessous.

Le locataire pourrait aussi requérir les services de la Municipalité pour le montage, démontage et ménage aux tarifs ci-dessous si la réservation est faite dans un délai raisonnable pour le prévoir à l'horaire.

Montage et démontage	35,00 \$ (40,24 \$)	Par homme, de l'heure, avant les taxes applicables
Ménage	35,00 \$ (40,24 \$)	Par homme, de l'heure, avant les taxes applicables

Nombre de personnes attendues : \_\_\_\_\_

Plan de la salle produit par le locataire sur l'annexe A :                    Oui \_\_\_                    Non \_\_\_

### Location de salles afin d'y tenir un cours ouvert à toute la population

Centre communautaire (gymnase)	25,00 \$ (28,74 \$)	Par heure, avant les taxes applicables
Chalet des loisirs	15,00 \$ (17,25 \$)	Par heure, avant les taxes applicables

Note importante : S'il s'agit d'un cours privé, voir la tarification de **Location de salles**.

### Infrastructures sportives

À titre privé pour une ligue sportive, une activité familiale ou un événement d'entreprise, les infrastructures sportives peuvent être louées, faisant en sorte d'être réservées à l'usage exclusif du locataire.

Infrastructures	Tarif à l'heure, avant les taxes applicables	
	Résident	Non-résident
Patinoire	40,00 \$ (45,99 \$)	50,00 \$ (57,49 \$)
Terrain de baseball	30,00 \$ (34,49 \$)	37,50 \$ (43,12 \$)
Terrains de volley-ball	25,00 \$ (28,74 \$)	31,25 \$ (35,93 \$)
Terrains de soccer	25,00 \$ (28,74 \$)	31,25 \$ (35,93 \$)
Terrain de tennis	20,00 \$ (23,00 \$)	25,00 \$ (28,74 \$)
Terrain de pickleball	20,00 \$ (23,00 \$)	25,00 \$ (28,74 \$)
Dek hockey	25,00 \$ (28,74 \$)	31,25 \$ (35,93 \$)
Skate park	20,00 \$ (23,00 \$)	25,00 \$ (28,74 \$)
Jeu de pétanque extérieur	10,00 \$ (11,50 \$)	12,50 \$ (14,37 \$)

### PERMIS

Le locataire doit obtenir à ses frais tous les permis, certificats, licences qui lui sont nécessaires pour les activités qu'il désire tenir dans la ou les salles louées.

Le locataire s'engage à se procurer un permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, au [www.racj.gouv.qc.ca](http://www.racj.gouv.qc.ca), s'il vend ou consomme des produits alcoolisés sur le lieu de la location. Il doit l'afficher en évidence dans les lieux faisant l'objet du présent contrat.

## **PAIEMENT**

Le paiement de la location est exigible en totalité en même temps que la signature du contrat, selon un des moyens suivants :

Chèque n° \_\_\_\_\_  Argent  Interac  Gratuité

Nom du payeur : \_\_\_\_\_

## **PRISE DE POSSESSION ET RETOUR DE LA CLÉ**

Le locataire signataire est responsable de la clé de la salle. Il doit en prendre possession et la remettre au moment convenu avec la responsable de la location pour la Municipalité sinon, une pénalité monétaire pourrait être imposée.

Numéro de la clé : \_\_\_\_\_

Prise de possession le \_\_\_\_\_  
(JJ / MM / AAAA)

Retour de la clé :

- Retour le soir même dans la boîte aux lettres extérieure de la Municipalité au 421, 4<sup>e</sup> Avenue.
- Retour au bureau de la Municipalité au 421, 4<sup>e</sup> Avenue le jour ouvrable suivant.
- Garder la clé pour la saison. Date de retour prévue : \_\_\_\_\_  
(JJ / MM / AAAA)

## **SIGNATURE DU CONTRAT**

En signant les présentes, je m'engage à respecter les termes mentionnés au présent contrat et à prendre connaissance de l'intégralité du Règlement numéro 611-2023, sous le lien <https://www.sainte-helenedebagot.com/fr/administration-municipale/reglements-municipaux/>, décrivant toutes les conditions et responsabilités découlant de la location d'infrastructures de la Municipalité.

Et les parties ont signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_.  
(Lieu) (JJ / MM / AAAA)

\_\_\_\_\_  
Signature du Locateur (la Municipalité)

\_\_\_\_\_  
Signature du Locataire

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

### **RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

#### **Éléments à facturer :**

- Montage / démontage
- Ménage
- Bris : \_\_\_\_\_

Retour de la clé : \_\_\_\_\_  
(JJ / MM / AAAA)

Clé désactivée